

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 31 janvier 2013 relatif à la composition de la
Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars
2002 relatif au pilotage du système éducatif de la
Communauté française**

A.Gt 04-03-2015

M.B. 14-04-2015

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, notamment l'article 5;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 31 janvier 2013 relatif à la composition de la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française;

Considérant la proposition de l'Administrateur général de l'Enseignement, Président de la Commission de pilotage, du 19 novembre 2014;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education en charge de l'Enseignement obligatoire :

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 2, 3^o, c), de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 31 janvier 2013 relatif à la composition de la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, tel que modifié, les mots «Olivier Meinguet» sont remplacés par les mots «Patrick Lenaerts».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} mars 2015.

Article 3. - Le Ministre ayant l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 4 mars 2015.

Le Ministre-Président

R. DEMOTTE

La Vice-présidente et Ministre de l'éducation, de la Culture et de l'Enfance,

Mme J. MILQUET